

Newsletter ETS n°23: nouveautés concernant l'ETS et obligations de fin d'année

Madame, Monsieur,

Cette newsletter vise à vous informer des quelques nouveautés concernant la mise en œuvre de l'EU ETS en Région wallonne et à vous rappeler vos obligations de fin d'année.

ETSWAP

L'application informatique de rapportage utilisée en Région wallonne pour l'EU ETS, l'ETSWAP, a été traduit dans le courant des derniers mois. Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que depuis ce matin, la version française est en ligne. Si vous rencontrez l'un ou l'autre problème dans l'ETSWAP, n'hésitez pas à nous contacter. Une amélioration de l'aide en ligne est encore prévue durant les mois à venir.

Save the date: Workshop 16/11/2015

Le 16 novembre prochain, un workshop à destination des opérateurs soumis à l'EU ETS aura lieu. Une invitation officielle et un agenda suivront. Le but principal de ce workshop sera de clarifier les règles de modifications d'allocation au cours de la phase III (2013-2020) et les cas dans lesquels des telles modifications sont nécessaires à l'aide d'exemples. D'autres sujets seront également abordés.

Changements éventuels de niveau d'activité/capacité de votre installation

Comme l'année passée, il vous est demandé de remplir avant la fin de cette année un formulaire pour notifier les changements éventuels au sein de votre installation qui pourraient avoir un impact sur l'allocation gratuite. Dès que le formulaire sera disponible dans l'ETSWAP, une alerte/un email vous sera envoyé(e). A partir de cette année-ci, les vérificateurs devront également vérifier ces données lors de la vérification annuelle de votre déclaration.

Modifications de plan de surveillance

S'il y a eu des modifications au sein de votre installation au cours de l'année 2015 ayant un impact sur votre plan de surveillance, n'oubliez pas de nous soumettre une demande de modification de plan de surveillance via l'ETSWAP avant le 31 décembre 2015 (pour les modifications mineures) et le plus rapidement possible pour toute modification importante. La liste des modifications importantes se trouve au dos de la lettre d'approbation de votre plan de surveillance.

Révision EU ETS pour la phase IV (2021-2030)

La Commission européenne a publié une proposition de révision de la directive EU ETS. Suite à cette publication, des rencontres sont prévues avec les fédérations et les autres stakeholders dans les semaines à venir. Un stakeholder meeting est prévu le 30/09 à Bruxelles et une réunion avec les fédérations le 12/10/2015 à l'AwAC. Toutes les informations se trouvent sur le [site internet](#) de la Commission.

N'hésitez pas également à nous contacter par téléphone ou via l'adresse ets.awac@spw.wallonie.be pour toute question complémentaire.

L'équipe ETS de l'AwAC